

 AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



MARDI
12
MARS

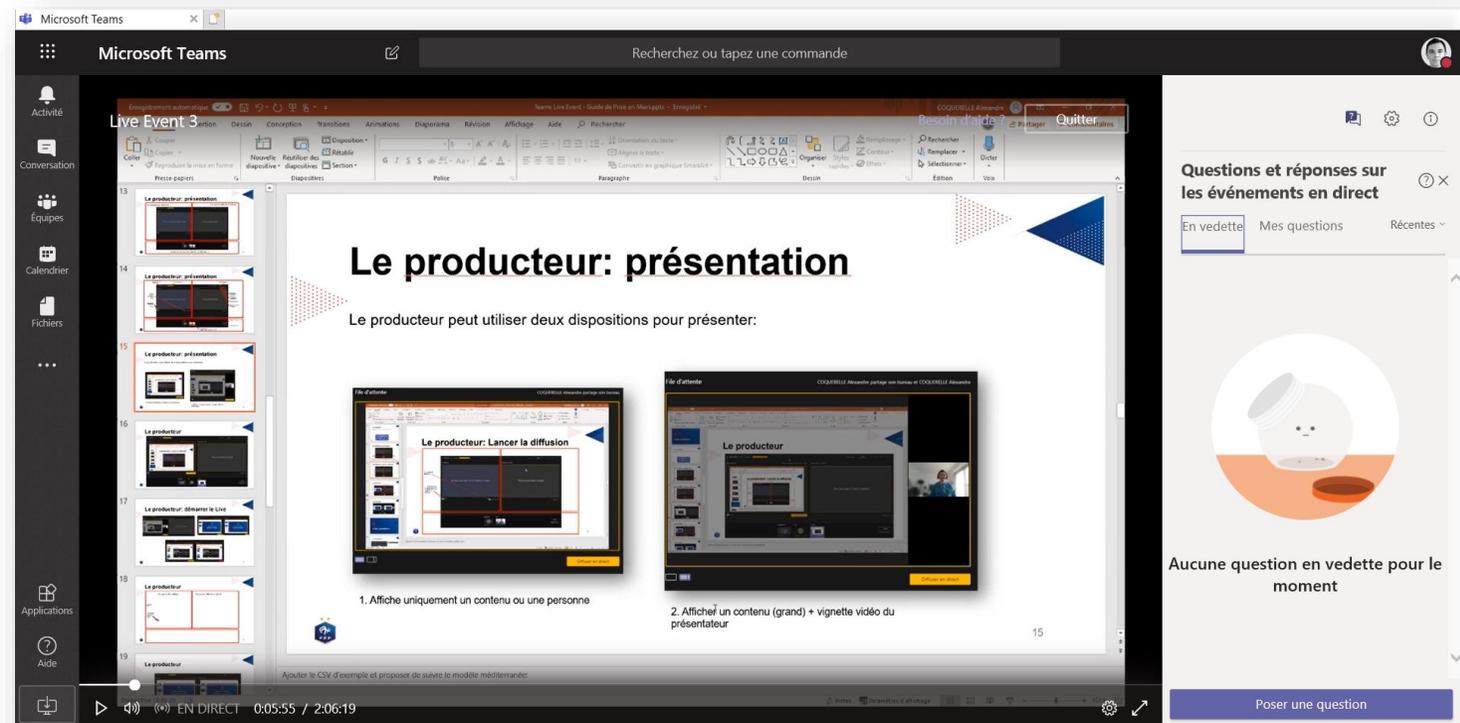
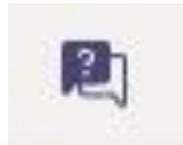
à 18h

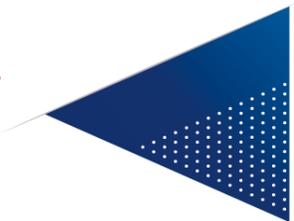
WEBINAIRE

CAMPAGNE ANS / PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX 2024

Poser des questions pendant le webinaire

Quel que soit le support utilisé (ordinateur, tablette, téléphone), il est possible de poser des questions en cliquant sur l'icône:





Répondez aux questions en direct avec votre téléphone portable sur :

www.menti.com

PROGRAMME



01

Introduction

02

Cadre général et chiffres-clés de l'ANS

03

Campagne FFF PSF 2024

04

Comment déposer un dossier ?

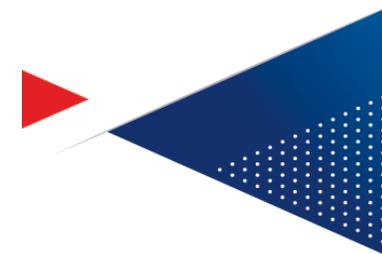
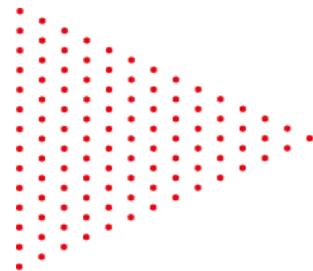
05

Recensement des bilans des actions financées en 2023

06

Questions/Réponses

01



Introduction

Vincent NOLORGUES

Président

Ligue du Football Amateur



12/03/2024

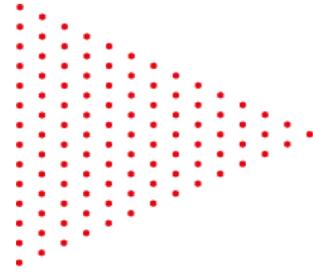
Vincent NOLOGUES
Président
Ligue du Football Amateur



12/03/2024



02



Cadre général et chiffres clés de l'ANS

Pauline AUGÉ
Conseillère développement
Agence Nationale du Sport



12/03/2024

BUDGET 2024

461 M€

De recettes, soit +5,3% par rapport à 2023



Projets Sportifs Fédéraux PSF 2024

80M€

80M€

- 75M€ part socle
- 5M€ de crédits supplémentaires faisant suite aux annonces du Président de la République sur l'inclusion par le sport (« Eté olympique et paralympique » -> soutien des animations sportives destinées à des jeunes issus de territoires prioritaires pendant les vacances scolaires de printemps et d'été)

104 fédérations + CNOSF

Expérimentation 2019 + Extension en 2020 + Généralisation en 2023

Instruction des demandes de subventions par les fédérations en fonction des orientations qu'elles auront fixées

50%
De part réservée aux clubs à échéance 2024

Maintien / sanctuarisation
des crédits attribués en Outre-mer

Garantie d'une attribution équitable et
transparente

Renforcement des actions menées en faveur des
femmes et des jeunes filles

Introduction en 2021 d'un volet accession au sport
de haut-niveau de niveau territorial

Une attention particulière sur les actions
favorisant le développement de la pratique pour
les personnes en situation de handicap

Calcul des enveloppes

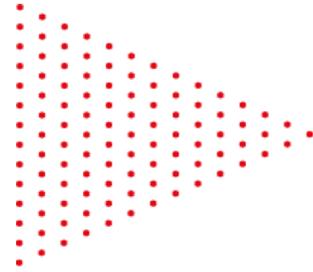
- Prise en compte des critères fixés par l'Agence en 2023 après concertation d'une commission nationale



Eté olympique et paralympique

- Programme « Eté olympique et paralympique »
- Attribution de subventions à des associations proposant des animations sportives à des jeunes issus de territoires prioritaires notamment pendant les vacances scolaires de printemps et d'été
- 4,75M€ sur les PSF / 0,25M€ sur les contrats de développement pour les Jeux des quartiers

03



Campagne FFF PSF 2024

Matthieu BENADON, Matthias BOURGEOIS et Cynthia TRUONG
Direction du Football Amateur
Fédération Française de Football



12/03/2024

Bilan ANS « Projets Sportifs Fédéraux » 2023

Bilan général

⊙ 1 124 clubs ont déposé un dossier*

+ 3%

⊙ 937 clubs ont obtenu une subvention

+ 15%

⊙ Montant moyen d'aide par club : 2 660 €

- 20%

Bilan des actions

⊙ 2 520 actions déposées

+ 14%

⊙ 1 983 actions subventionnées

+ 11%

⊙ Montant moyen d'aide par action : 1 257 €

- 20%

* Un dossier peut comporter 1, 2 ou 3 actions. Un dossier représente un club.

Contexte

- ▶ À la suite de la campagne 2023 comptabilisant près de **2 000 actions** soutenues et représentant près de **2,5 M€ attribués aux clubs F.F.F.**, la Fédération relance pour la 6^{ème} année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au profit de ses clubs affiliés.
- ▶ **L'enveloppe FFF PSF dédiée aux clubs est divisée en enveloppes régionales en prenant en compte le nombre de Districts, clubs et licencié(e)s du territoire.** Les Ligues définissent ainsi leur propre politique de répartition des aides sur leur territoire. Les aides sont attribuées dans le cadre d'une Commission Régionale (composée d'élue(s) et salarié(e)s), sur proposition des Districts après étude des actions au niveau départemental. La FFF recensera l'ensemble des procès-verbaux des Commissions Régionales et les transmettra à l'ANS dans le cadre de la transparence de la décision.
- ▶ Une **enveloppe supplémentaire** sera dédiée et sanctuarisée aux clubs des territoires carencés mettant en place des animations pendant les vacances scolaires de printemps et d'été autour des Jeux Olympiques et Paralympiques dans le cadre de la thématique « Animations vacances olympiques et paralympiques ».
- ▶ La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses **priorités de développement**, à savoir :
 - ⊙ **La diversification de ses pratiques**
 - ⊙ **Le développement de la pratique féminine**
 - ⊙ **Le développement du football loisir**
 - ⊙ **La structuration de ses clubs**
 - ⊙ **Le développement et la promotion des programmes éducatifs**
 - ⊙ **La prise en compte des enjeux sociétaux**





Contexte

- ▶ Par ailleurs, les actions suivantes feront l'objet d'une attention particulière :
 - ◎ **Correction des inégalités sociales et territoriales** en matière d'accès aux pratiques, en particulier en direction de la pratique féminine et des personnes en situation de handicap
 - ◎ **Renforcement de la lutte contre les dérives** (discriminations, homophobie, radicalisation...) et les violences dans le sport (harcèlement, violences physiques, sexuelles et sexistes)
 - ◎ **Actions portées par des clubs issus de territoires prioritaires** (QPV / ZRR)
- ▶ Dans le cadre de l'évaluation de la FFF sur le déploiement du dispositif PSF, l'ANS s'appuiera sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (part de l'enveloppe budgétaire dédiée à la pratique féminine et parasport), et s'assurera que 50% de l'enveloppe sera à l'attention des clubs (objectif atteint par la FFF depuis 2021).

Conditions d'éligibilité et de financement



Porteurs de projet éligibles au dispositif

Clubs affiliés à la FFF
(hors Corse, Polynésie-Française, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon gérés par les instances déconcentrées de l'Etat)

Cas des clubs omnisports

Les sections « Football » d'un club omnisport peuvent déposer un dossier dans le cadre du dispositif PSF



3

Nombre d'actions déposées

Chaque club pourra solliciter une subvention **pour 3 actions au maximum**



Contrat d'engagement républicain

La souscription au contrat est un **préalable obligatoire** à l'octroi de toute subvention publique



Seuils et plafonds de financement

Aide minimum de 1 500 € par porteur de projet (1 000 € pour les clubs situés en ZRR ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR)

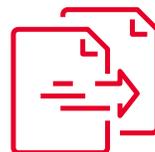
Le montant d'aide pour chaque action subventionnée **ne peut pas dépasser 50% du budget prévisionnel de l'action**

Acquisition de petits matériels pour un montant maximal de 500 € HT (moyen pour la mise en place d'une action et non une action en tant que telle)

Conditions d'éligibilité et de financement



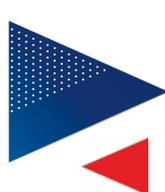
Le projet devra s'inscrire impérativement dans un ou plusieurs objectif(s) opérationnel(s) de l'Agence Nationale du Sport
(promotion du sport santé, développement de la pratique, développement de l'éthique et de la citoyenneté),
et dans les 6 axes du plan de développement fédéral « Performance 2024 »



Le dossier devra être déposé
au plus tard le 30 avril 2024
sur la plateforme [Le Compte Asso](#)



Pour être financée sur la
campagne 2024, l'action doit
impérativement avoir commencé
avant le 31 décembre 2024



Actions éligibles à un financement

1. PROMOTION DU SPORT SANTE



Développement d'une offre de Foot en marchant



Développement d'une offre de Fit Foot





Actions éligibles à un financement

2. DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Développement et structuration de la pratique féminine

Développement et structuration de la pratique futsal

Développement du football dans le milieu scolaire

Développement d'une offre de pratique loisir

Développement et structuration de la pratique des jeunes

Développement de l'arbitrage



Actions éligibles à un financement

3. DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE

Engagement environnemental

Le football comme outil d'insertion

Développement et promotion du projet éducatif

Renforcer le « vivre ensemble » : lutter contre les violences discriminatoires, sexuelles et sexistes

Développement de la mixité de l'encadrement

Sensibilisation et mobilisation autour des valeurs des Jeux Olympiques et Paralympiques



Actions éligibles à un financement

4. ANIMATIONS VACANCES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Animations pendant les vacances scolaires de printemps et d'été dans le cadre du dispositif « Foot entre en jeu » pour les clubs issus des territoires prioritaires





DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DE LA PRATIQUE FÉMININE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Mise en place d'actions promotionnelles (journée porte-ouvertes, ...) permettant d'attirer/accueillir de nouvelles licenciées



Non licenciées de tout âge



- Nombre de nouvelles licenciées
- Nombre d'équipes N/N+1
- Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 1)

Mise en place d'actions pour fidéliser les licenciées



Licenciées de tout âge



- Taux de renouvellement des licences féminines (joueuse, dirigeante, éducatrice)
- Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 1)



Bonnes pratiques pour déposer un dossier



Un guide d'utilisation de l'outil en ligne « Le Compte Asso » pour vous guider dans la saisie de votre demande de subvention



Renseigner/Mettre à jour les informations de l'association (pensez à vérifier que votre RIB est bien à jour sur la plateforme « Le Compte Asso » et au nom exact de l'association)

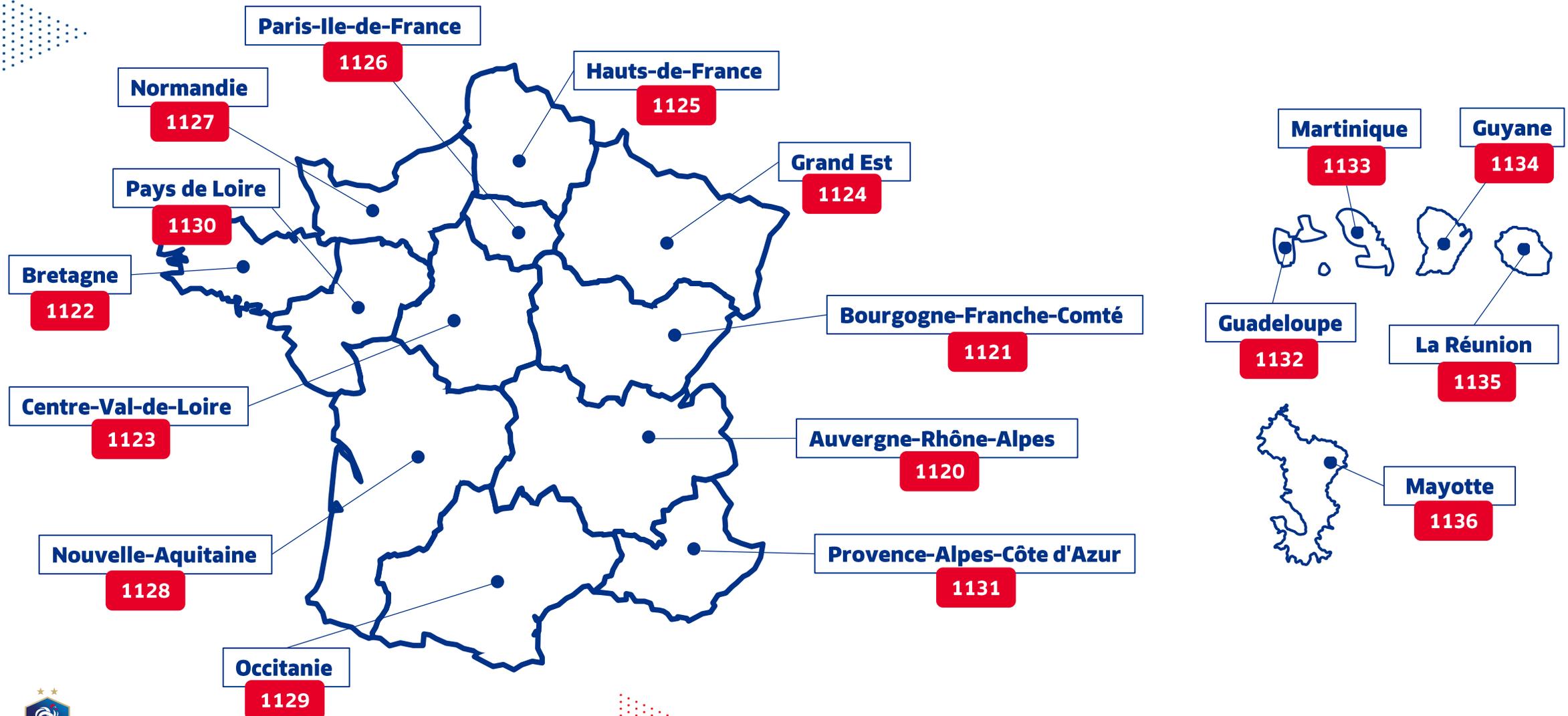


Des informations à saisir impérativement afin que votre dossier soit instruit par les instances fédérales :

- ⊙ Numéro d'affiliation
- ⊙ Code de votre Territoire / Ligue régionale (voir page 20)
- ⊙ Dispositif fédéral de rattachement de l'action (menu déroulant)

Bonnes pratiques pour déposer un dossier

Codes de subvention à saisir



Bonnes pratiques pour déposer un dossier

- ▶ Des **dépenses non subventionnables** à exclure de votre projet



- ⦿ Construction/rénovation d'infrastructures lourdes
- ⦿ Emploi/apprentissage
- ⦿ Frais pédagogiques d'une formation d'éducateur(trice)s ou de dirigeant(e)s déjà pris en charge par le F.A.F.A.

- ▶ **Le bilan de vos actions subventionnées en 2023 à envoyer parallèlement**



Dans le cas où vous avez bénéficié d'une subvention ANS en 2023, le bilan de votre action devra être saisi de manière dématérialisée sur le Compte Asso avant le 30 juin 2024 (cf partie 05)

Aucune action ne pourra être reportée à l'année suivante.

- ▶ **Un unique dossier par porteur de projet avec 1, 2 ou 3 action(s)**



Si vous souhaitez déposer plusieurs actions, il vous suffit de créer un seul et unique dossier sur le Compte Asso et les déposer dans celui-ci. Pour rappel, le **nombre d'actions pouvant être subventionnée est limité à trois.**

- ▶ **Qui contacter en cas de question ?**



Nous vous invitons à vous rapprocher de votre District pour toute question.

Calendrier 2024



12 MARS

14 MARS

30 AVRIL

30 JUIN

JUIN A SEPTEMBRE

JANVIER A JUIN 2025



**Organisation d'un
webinaire FFF
pour
les clubs**

**Lancement
de la
campagne
2024**

**Date butoir de
dépôt des dossiers
2024 sur Le
Compte Asso**

**Date butoir pour la
transmission des comptes-
rendus financiers de la
campagne 2023 sur Le
Compte Asso**

**Mise en paiement et
mise à disposition de
la notification de
décision par l'ANS sur
Le Compte Asso**

**Saisie des comptes-
rendus financiers de la
campagne 2024 sur Le
Compte Asso**





WEBINAIRE

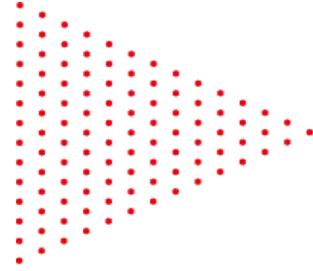
CAMPAGNE ANS / PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX 2024

MARDI
12
MARS

à 18h

Participez maintenant en vous connectant avec votre téléphone sur www.menti.com

04



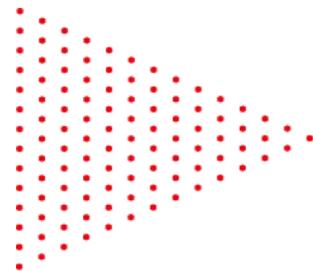
Comment déposer un dossier ?

Pauline AUGÉ
Conseillère développement
Agence Nationale du Sport



12/03/2024

05



Saisie des comptes-rendus financiers pour les actions financées en 2023

Cynthia TRUONG

Direction du Football Amateur

Fédération Française de Football

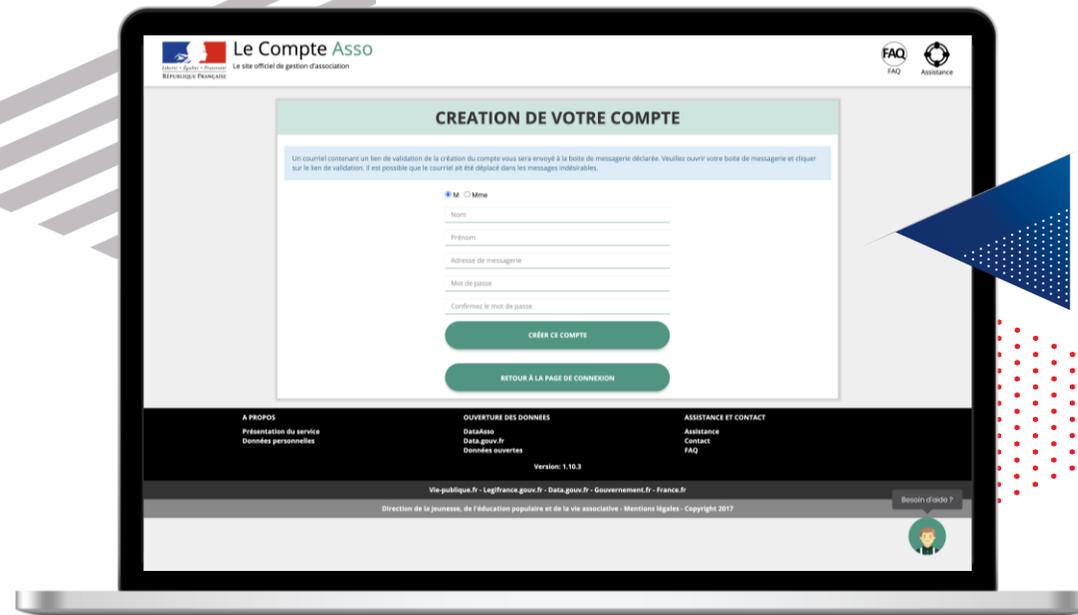


12/03/2024

| Justifier ses actions de la campagne 2023

RAPPEL : un compte-rendu financier doit être rempli pour chaque action financée

Situation 1 : action totalement réalisée



The screenshot displays the 'Le Compte Asso' website interface for account creation. The page title is 'CREATION DE VOTRE COMPTE'. A message states: 'Un courriel contenant un lien de validation de la création du compte vous sera envoyé à la boîte de messagerie déclarée. Veuillez ouvrir votre boîte de messagerie et cliquer sur le lien de validation. Il est possible que le courriel ait été déplacé dans les messages indésirables.' Below this, there are input fields for 'Nom', 'Prénom', 'Adresse de messagerie', and 'Mot de passe', along with a 'Confirmez le mot de passe' field. Two buttons are visible: 'CRÉER CE COMPTE' and 'RETOUR À LA PAGE DE CONNEXION'. The footer contains navigation links for 'A PROPOS', 'OUVERTURE DES DONNÉES', and 'ASSISTANCE ET CONTACT', along with version information and a 'Besoin d'aide ?' link.

Vous devez déposer directement le compte-rendu financier de façon dématérialisée sur **« Le Compte Asso » avant le 30 juin 2024.**

Situation 2 : action ayant débuté avant le 31 décembre 2023, qui est en cours de réalisation et qui se terminera avant le 30 juin 2024

- ▶ Vous devez déposer directement le compte-rendu financier de façon dématérialisée sur **« Le Compte Asso » avant le 30 juin 2024.**

Situation 3 : action non réalisée en 2023

- ▶ Vous devez l'indiquer dans **le compte-rendu financier dématérialisé sur « Le Compte Asso », en répondant « non » à la question « Ce projet a-t-il été réalisé ? » avant le 30 juin 2024.**



Une demande de reversement* totale de l'aide vous sera alors adressée par l'Agence Nationale du Sport.



| Bien remplir le compte-rendu financier

Compléter le compte-rendu financier



Le compte-rendu financier de votre action est à compléter de manière dématérialisée sur Le Compte Asso. Voici les étapes à suivre pour le **remplir de la bonne manière** :

1. Se connecter sur Le Compte Asso
2. Se rendre sur « Saisir les comptes-rendus financiers »
3. Cliquer sur le logo : 
4. Indiquer si le projet a été réalisé ou pas. Si le projet n'a pas été réalisé, s'arrêter là.
5. Décrire la mise en œuvre de l'action réalisée
6. Renseigner les informations relatives au public bénéficiaire
7. Indiquer les dates et lieux de réalisation
8. Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés
9. Indiquer le montant réalisé dans le cadre de l'action ainsi que le budget réalisé
10. Remplir la partie « Annexe »
11. Renseigner la partie « Représentant légal et signature »
12. Transmettre le compte-rendu

Pour vous aider, vous retrouverez en ligne le guide Le Compte Asso « Saisir son compte rendu financier »

Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés

Pour remplir les indicateurs de performance sur Le Compte Asso, vous devez suivre les étapes mentionnées ci-dessous et **ajouter les indicateurs d'évaluation** liés à votre action, disponibles aux pages suivantes.

Evaluation des objectifs réalisés

Objectifs - Pérenniser les actions entreprises sur les 4 écoles afin de mettre en valeur le processus du projet (d'ici 3 ans les élèves touchés en CE2 seront en CM2 et bénéficieront du cycle d'apprentissage SAVOIR CIRCULER) - Pérenniser les actions entreprises auprès des deux écoles de secteur QPV en 2019-2020 - Développer le projet en intégrant 6 nouvelles écoles - Développer le territoire de Facton en impliquant des écoles de milieu Urbain, Urbain QPV, Rural et Rural ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) - Intégrer les actions savoir Rouler et Savoir Circuler en partenariat avec l'IME de Laon et l'association ASPIE RATION au projet SAVOIR ROULER à VELO

Indicateurs au regard des objectifs - Parcours test en début de projet (état des acquis) - Réalisation des sorties Finales sur un trajet symbolique de l'utilisation du vélo comme mobilité douce du quotidien - Remise de l'Attestation SAVOIR ROULER à VELO aux jeunes ayant réalisé cette sortie.

Les objectifs du projet ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Aucun indicateur référencé dans le projet de la demande de subvention

Barre	Intitulé	Minimum obtenu	Maximum obtenu	Réalisé	Actions
Indicateur n°1	Intitulé de l'indicateur			Résultats obtenus	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

ENREGISTRER

- 1 Renseignez si les objectifs de l'action ont été remplis au regard des indicateurs définis.
- 2 Vous pouvez ajouter des indicateurs d'évaluation du projet en cliquant sur  et renseignez les valeurs.
- 3 Sauvegardez les informations renseignées en cliquant sur le bouton « Enregistrer ».



WEBINAIRE

CAMPAGNE ANS / PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX 2024

MARDI
12
MARS

à 18h

Participez maintenant en vous connectant avec votre téléphone sur www.menti.com



WEBINAIRE

CAMPAGNE ANS / PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX 2024

MARDI
12
MARS

à 18h

Questions / Réponses

Revoir le webinar

» Il suffit de cliquer sur le même lien que celui qui vous a permis d'assister au webinar pour disposer de l'enregistrement

📖 Le document support vous sera envoyé par e-mail